

Séance du 30 mars 2023

L'an 2023 le 30 mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Marie-Noëlle LAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	8	10 Pour : 6 Contre : 3 Abstentions : 1

**Etaient présents :**

M. ARTO Jean, M. DEL GRANDE Stéphane, Mme FRANÇOIS Johanna, Mme GUILHON Sylvie, M. JAMMES Patrick, Mme LAVILLE Marie-Noëlle, Mme PALIX Fabienne, Mme SAIMMAIME Isabelle

**Procuration(s) :**

Mme PAMIES Sophie donne pouvoir à Mme GUILHON Sylvie, M. PASERO Fabien donne pouvoir à M. ARTO Jean

**Etai(en)t absent(s) :**

M. GUILHON Jérémie

Date de la convocation
23 mars 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

Mme PAMIES Sophie, M. PASERO Fabien

Date d'affichage
03 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

03 avril 2023
---------------

et publication du

03 avril 2023
---------------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme PALIX Fabienne

<b>EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 ASSAINISSEMENT SAINT MARTIN SUR LAVEZON</b>
---

La Maire, Marie-Noëlle LAVILLE expose aux membres du conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M Alain MOREAU chef de SGC à la clôture de l'exercice.

La Maire, Marie-Noëlle LAVILLE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 assainissement saint martin sur lavezon, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

La Maire LAVILLE Marie-Noëlle